

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes désirant se faire entendre sur le projet de règlement numéro 272-13 intitulé « règlement 272-13 modifiant le règlement de zonage 272 afin de modifier les limites des zones à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Antoine-Abbé et modifier les usages permis dans ces nouvelles zones »

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 8 janvier 2024, le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 272-13 intitulé « règlement 272-13 modifiant le règlement de zonage 272 afin de modifier les limites des zones à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Antoine-Abbé et modifier les usages permis dans ces nouvelles zones ».

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique le 5 février 2024 au Centre récréatif (2555, rue du Parc), de 18 h 30 à 19 h 30.

Au cours de cette consultation publique, le maire expliquera le projet de Règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de Règlement.

Donné à Franklin, ce 12 janvier 2024.



Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 12 janvier 2024 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de janvier 2024.



Simon St-Michel
Directeur général et greffier-trésorier